

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE JEUDI 27 MARS 2025**

**DATE DE CONVOCATION**

14-03-2025

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION**

14-03-2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 19

VOTANTS : 23

**N° DE LA DÉLIBÉRATION**

2025-27-03 - N°01

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

**Présents :**

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Sophie MAHE, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCLETTE, Tony LARGEAU, Adrien GAUCHARD, Françoise FOURNIER, Laurent MORCLETTE, Céline PEURICHARD, Olivier ARLES, Sabine BOULOGNE, William SCHNEIDER, Michel CHAPUT

**Absents représentés :**

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme PIN	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme JAMBU	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme MOTTEAU	donne pouvoir à	Mme PENDARIES
Mme CARTAU-OURY	donne pouvoir à	M. DELIERE

**Absents non représentés :**

Laurent VIALANEIX, Nicolas PICAULT, Sébastien DIAZ, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

**Secrétaire de séance :** Béatrice MORCLETTE

**OBJET :** APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

*Sur proposition de Monsieur Pierre COURCELLE,*

**VU** la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** le Compte de Gestion de l'exercice 2024 présenté par le Trésorier Principal ;

**VU** l'avis de la Commission « Finances » réunie le 10 mars 2025 ;

**CONSTATE** les identités de valeurs aux comptes de résultats de l'exercice et de clôture ainsi qu'aux débits et crédits portés aux différents comptes ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix POUR (soit à l'unanimité des personnes présentes ou représentées),**

**ADOpte** le compte de gestion 2024 présenté.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 27 mars 2025

Le Maire,

  
Patrick RAUSCHER



**FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2024**  
Budget Commune

	<i>Section d'Investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>
<b>Recettes</b>		
Prévisions budgétaires totales	3 646 025.38	7 378 799.25
Recettes nettes	2 526 072.65	6 535 108.79
<b>Dépenses</b>		
Prévisions budgétaires totales	3 646 025.38	7 378 799.25
Dépenses nettes	1 979 755.23	6 373 512.11
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Excédent	546 317.42	161 596.68
Déficit	-	-

	<i>Résultat de clôture 2023 (a)</i>	<i>Part affectée à l'investissement 2024(b)</i>	<i>Résultat exercice 2024 ©</i>	<i>Résultat de clôture 2024 = a - b + c</i>
<i>Investissement</i>	764 081.75		546 317.42	1 310 399,17
<i>Fonctionnement</i>	755 368.21		161 596.68	916 964.89

1 310 399.17

Etat des RAR : (Recettes) 804 427.00 € – (Dépenses) 867 158.70 € = -62 731.70 €  
Soit un solde d'exécution d'investissement de 1 247 667,47 € en tenant compte des restes à réaliser.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 13 mars 2025

Le Maire  
  
Patrick RAUSCHER  


Certifié exact par le comptable public d'Evry, le 12/03/25.

Le comptable public,  
Responsable du Service de gestion comptable d'Evry



Mathieu CABELLO

